

**Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE du mardi 20 Juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 20 juin, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle Georges Rumen, siège à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PULLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

**Absents excusés :** LE MOIGNE Yvon ; PRIGENT Christian ; PARISCOAT Dominique ; CONNAN Guy ; ECHEVEST Yannick ; LE GOFF Yannick.



**DELBU2023-06-063**

**Commande publique - Attribution de l'accord-cadre à bons de commande : Entretien et balisage des circuits de randonnées pédestre, VTT et VTC puis fourniture de signalétique pour les circuits de randonnées de Guingamp-Paimpol Agglomération**

Une consultation pour un accord-cadre à bons de commande sur l'entretien et le balisage des sentiers de randonnée pédestre, VTT et VTC puis la fourniture de signalétique pour les circuits de randonnées de Guingamp-Paimpol Agglomération a été lancée.

La mise en concurrence des opérateurs économiques relève d'une procédure en appel d'offres ouvert.

La consultation a fait l'objet d'une publication :

- sur le profil acheteur Mégalis le 18 avril 2023,
- au BOAMP le 21 avril 2023,
- au JOUE le 21 avril 2023.

La date de remise des offres était fixée au 26 mai 2023 à 12h.

Le contrat est conclu pour les durées suivantes :

Pour les lots 1 à 6 : Le contrat est conclu pour une durée de 36 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ou à défaut à postériori lors de la notification du contrat.

Pour les lots 7 et 8 : Le contrat est conclu pour une durée de 36 mois à compter du 11 septembre 2023 ou à défaut à postériori lors de la notification du contrat.

Les critères de jugement énoncés au règlement de la consultation sont les suivants :

- Prix : 60 points,
- Valeur technique : 40 points,

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 13 juin 2023 à 14 heures, afin d'étudier le rapport d'analyse des offres, en vertu des critères de jugement désignés ci-dessus.

# **Délibération**

La commission a voté l'attribution des lots aux offres économiquement les plus avantageuses qui sont celles des soumissionnaires ci-dessous :

<b>Lot 4 : Balisage des circuits pédestres et VTT - circuits pédestres secteur de Belle Isle en Terre, Bourbriac, Callac</b>	<b>Montants sur la durée totale du marché soit 3 ans : Montant mini : 2 000 € HT - Montant maxi : 10 500 € HT</b>		
ETUDES ET CHANTIERS BRETAGNE PAYS DE LOIRE	1 Allée de l'enclos	35132	Vezein Le Coquet
<b>Lot 5 : Balisage des circuits pédestres et VTT - circuits pédestres secteur Bégard, Saint-Clet et Lanleff</b>	<b>Montants sur la durée totale du marché soit 3 ans : Montant mini : 2 000 € HT - Montant maxi : 10 000 € HT</b>		
C.A.S.C.I. Centre Action Sociale Culturelle Insertion	36 le Questel	22470	Plouézec
<b>Lot 7 : Fourniture de carrefours signalétiques : Fourniture et livraison de lames directionnelles et poteaux.</b>	<b>Montants sur la durée totale du marché soit 3 ans : Montant mini : 10 000 € HT - Montant maxi : 30 000 € HT</b>		
CAP OUEST SIGNALETIQUE	ZA du Pré Naval	56200	La Gacilly
<b>Lot 8 : Fourniture panneaux de départ circuits de randonnée : création, fourniture et livraison des panneaux</b>	<b>Montants sur la durée totale du marché soit 3 ans : Montant mini : 10 000 € HT - Montant maxi : 30 000 € HT</b>		
CAP OUEST SIGNALETIQUE	ZA du Pré Naval	56200	La Gacilly

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- De valider la décision de la commission d'appel d'offres et ainsi d'attribuer les lots aux soumissionnaires désignés ci-dessus ;
- De classer les lots 1, 2 et 3 sans suite pour motif d'intérêt général ;
- De classer le lot 6 sans suite pour motif d'infructuosité ;
- D'autoriser le Président à signer les accords-cadres, ainsi que tous documents relatifs à ces contrats y compris les modifications s'avérant nécessaires en cours d'exécution (modification conventionnelle ou unilatérale).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
 Pour copie conforme,

Le Président,  
 Vincent LE MEAUX

